

## MIEUX SOIGNER LES DIABÉTIQUES

Un projet de coopération pour les soins aux patients présentant un diabète non insulino-dépendant en région lyonnaise

**A**méliorer la prise en charge et le suivi des diabétiques (DNID), en favorisant compréhension et échanges entre les divers acteurs du suivi, dans un esprit de partenariat, tel est l'ambitieux projet élaboré en commun par :

- ▶ les représentants de plusieurs associations de FMC,
- ▶ les endocrinologues libéraux et hospitalo-universitaires et
- ▶ les ophtalmologistes.

Ce projet s'articule autour d'une grille de suivi commune, annuelle, qui doit permettre un recueil minimal et homogène de données. Cette grille aura un rôle de rappel (fonction aide-mémoire) et sera largement utilisée dans les échanges entre confrères de diverses spécialités.

Dans un deuxième temps, elle permettra des études épidémiologiques.

Par ailleurs, les ophtalmologistes et leurs correspondants seront invités à utiliser un langage commun sous forme d'informations-types, (demande d'examen et réponse) permettant un suivi mieux adapté.

Enfin, les endocrinologues libéraux et hospitaliers inviteront leurs correspondants à participer à ce travail de coopération et à utiliser la grille commune.

Ce projet démarrera dès janvier 1998 et s'étendra progressivement aux autres spécialités concernées.

Pour tout renseignement, contacter  
VOTRE ASSOCIATION DE FMC  
ou à défaut : Docteur Jean THEOULE  
20, Bd Louis Gérin 69200 VENISSIEUX  
Tél : 04 72 50 45 45 / Fax : 04 72 51 31 97

Ce travail, ouvert à tous, a été initié par

- ▶ DES ASSOCIATIONS DE FMC :  
ALFORMEC - ASCLÉPIOS - CERCLE VALINGOT  
CONFÉRENCES PAUL SAVY - CRÉOLE  
JEUDIS DE L'EUROPE - OMNES  
SANTÉ PRÉVENTION dans le Rhône
- ▶ L'ASSOCIATION DES ENDOCRINOLOGUES  
LIBÉRAUX DU RHÔNE,
- ▶ LA SOCIÉTÉ D'OPHTALMOLOGIE LYONNAISE,
- ▶ LES SERVICES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES  
D'ENDOCRINOLOGIE

*Dr Jean-Pierre Dupasquier*

## PROJETS SOUMIS ... PROJETS FINANÇÉS

Voici les projets qui ont retenu l'attention de l'union

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CHIRURGIENS  
ORTHOPÉDISTES ET TRAUMATOLOGUES  
Dr Jacques Caton

Clinique E. de Vialar, 69003 Lyon  
Séminaire sur l'évaluation en chirurgie orthopédique à caractère régional, intéressant essentiellement les chirurgiens orthopédistes installés en libéral.

Première spécialité engagée dans une réflexion d'ensemble qui, vraisemblablement servira de modèle à d'autres spécialités médicales ou chirurgicales.

CENTRE DE RECHERCHE RHUMATOLOGIQUE  
D'AIX LES BAINS

Dr Grabert-Duvernay

B.P. 234, 73102 Aix les Bains

Evaluation thérapeutique de l'efficacité de la cure thermale dans l'arthrose digitale.

FMG DU CHÂTEAU

Dr Michel Bardon, 163, Place de l'église, 74330 Poisy

Edition d'un fascicule sur le thème du MAD qui aidera les médecins dans leur démarche quotidienne au domicile des patients dépendants ou en voie de le devenir.

Continuez de nous envoyer vos projets d'évaluation, d'épidémiologie et de prévention.

L'union pourra éventuellement vous aider dans le financement.

### ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

## CRÉATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PRÉSIDENTS DE CME RHÔNE-ALPES

**A**u cours d'une Assemblée Constituante réunie à Lyon en Janvier 1997, s'est créée la Conférence Régionale des Présidents de CME des établissements privés de la région Rhône-Alpes.

Cette Conférence Régionale se veut l'interface entre les établissements privés et les tutelles, l'assurance maladie et les services déconcentrés de l'état.

Pour plus d'informations

Jérôme DARGENT Secrétaire Général de la Conférence - Polyclinique de Rillieux - 941 rue Capitaine Julien - 69140 RILLIEUX.

L'adresse de la Conférence Régionale est la suivante :

Docteur Jacques CATON, Président de la Conférence Régionale des Présidents de CME de la région Rhône-Alpes

Clinique E. de Vialar 116, rue A. Charial, 69003 LYON

## écrivez-nous

vos opinions, vos critiques,  
vos interrogations, vos souhaits

UPML R-A

Mme Louvet

20, rue Barrier 69006 Lyon



PARUTION SEMESTRIELLE DE  
L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS  
exerçant à titre libéral  
dans la région Rhône-Alpes

ISSN 1280-9268

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Dr Yves Grillet

RÉDACTEURS EN CHEF

Dr Jacques CATON,

Dr Jean-Pierre TELMON

Dr Jean-François MAZOYER

SIÈGE SOCIAL

UPML : Mme Anne-Marie Louvet :

20, rue Barrier 69006 Lyon

TÉL 04 72 74 02 75 - FAX 04 72 74 00 23

Site Web : <http://www.upmlra.org>

eMail : [urm%upmlra@cal.fr](mailto:urm%upmlra@cal.fr)

# UNION PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS

## EXERÇANT À TITRE LIBÉRAL DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES



### Le Bulletin

DÉCEMBRE 97

N° 4

#### SOMMAIRE

##### 1 ► ÉDITORIAL

##### 2-3-4 ► dossier

##### FORMATION CONTINUE

- ETAT DES LIEUX...  
et des textes
- CONSEIL RÉGIONAL DE FMC  
qui ? quoi ? où ?
- OPINION D'UN SPÉCIALISTE  
la FMC du côté des spécialistes
- OPINION D'UN GÉNÉRALISTE  
où en sommes-nous de la FMC obligatoire ?

##### 4-5 ► les commissions

##### TRAVAUX ET ENQUÊTES

- DÉMOGRAPHIE  
connaître les besoins
- JEUNES MÉDECINS EN RHÔNE ALPES  
Le devenir de la promotion 92-93

##### 6-7 ► ils vous représentent

##### LES ÉLUS DE L'UNION

- GROS PLAN SUR LA LOIRE  
les photos des élus de la Loire
- ÉLUS  
la liste de vos élus à l'union
- ÉLECTIONS  
le bureau et les collègues

##### 6-7 ► facile avec l'union

##### L'INFORMATIQUE

- INTERNET  
votre adresse eMail gratuitement
- INFORMATIQUE  
1000 formations prévues avant mars

##### 8 ► brèves

- MIEUX SOIGNER LES DIABÉTIQUES  
fiche de suivi annuel
- PROJETS FINANÇÉS  
les projets financés par l'union
- CRÉATION  
la conférence des CME

**E**n cette fin d'année 1997, deux préoccupations émergent de l'actualité pour les médecins libéraux :  
- celle de la FMC obligatoire,  
- celle de l'informatisation.

■ *Une large part de ce bulletin est consacrée à l'obligation légale de FMC. Une année sur les cinq qui sont nécessaires à l'obtention des points s'est écoulée, sans qu'aucune règle claire et définitive ne soit encore élaborée. Combien de points seront nécessaires ? où et comment les obtenir ? autant de questions sans réponse...*

*Pour la région Rhône-Alpes, le CRFMC (Conseil Régional de Formation Médicale Continue) a été installé en juin 1997, il s'est mis immédiatement au travail mais ne peut aller plus loin tant que le CNFMC (Conseil National de Formation Médicale Continue) n'a pas fait part des résultats de ses travaux. Et déjà, on parle dans les cabinets ministériels d'une nouvelle loi sur la FMC en 1999...*

*La politique du CRFMC Rhône-Alpes, sera fondée sur la confiance et la responsabilité des acteurs de la FMC (associations de FMC et bénéficiaires de la FMC).*

*L'autorégulation par la profession elle-même a été jugée préférable par les membres du Conseil à un contrôle tatillon qui ajouterait une contrainte administrative supplémentaire.*

■ *Concernant l'informatisation des cabinets médicaux, la confusion règne, faute, entre autre, d'un pilote identifié du projet et en raison des retards accumulés dans la mise en place du RSS (Réseau Santé Social), de la distribution de la carte SESAM VITALE, etc.... Il faut garder à l'esprit que quelles que soient les pressions exercées par les caisses et certaines organisations*

*professionnelles ou commerciales, il n'y a aucune obligation d'achat de matériel ou de logiciel avant le 1er janvier 1999. D'autre part, la sagesse et probablement l'éthique, voudraient que la date limite (31 décembre 1997) pour la prime à l'informatisation soit repoussée de quelques mois. Signer un contrat avec les caisses alors que des parties essentielles (par exemple : modalités d'acceptation et de rejet par les Caisses des feuilles de soins électroniques transmises) ne sont pas définitivement établies pose problème, d'autant que les intentions et les intérêts de ceux qui poussent à cet engagement ne paraissent pas totalement explicites. L'informatisation, qui est un progrès, doit prioritairement profiter aux professionnels eux-mêmes dans leur exercice et non à d'autres.*

*Au-delà de cette informatisation, se pose la question stratégique de la collecte des informations recueillies par les professionnels et surtout de la finalité de l'exploitation de ces informations. L'Union Rhône-Alpes, a fait de ce sujet un de ses axes politiques forts pour les deux ans à venir. L'Union souhaite s'enrichir de vos réflexions et suggestions sur ce point (ou d'autres). Vous pouvez nous les transmettre par exemple par le serveur de l'Union. Un effort d'informations régulières et financièrement désintéressées sera fait par votre Union dans ce domaine au cours des prochains mois.*

■ *Pour rester sur les questions brûlantes d'actualité permettez-moi, au nom de l'ensemble des membres de l'assemblée de l'Union, de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 1998.*

Yves GRILLET  
Président de l'UPML Rhône-Alpes



## OPINION D'UN GÉNÉRALISTE OÙ EN SOMMES NOUS DE LA FMC OBLIGATOIRE ?

Le Conseil National doit publier ses propositions de barèmes et de critères de définition des organismes de formation.

SON PRÉSIDENT LE PR. GLORION, a tout suspendu en juillet faute de moyens financiers parce que le FAF n'arrivait pas à fonctionner. Le FAF est l'organisme financier qui gère les différentes cotisations versées au titre de la formation : ce fonds est géré, comme tout fonds de formation, par des représentants des syndicats représentatifs ; faute d'une entente entre ces partenaires, le FAF ne pouvait adopter son règlement intérieur.

Le Ministre de la Santé a tranché en septembre, et le FAF peut donc poursuivre ses travaux.

LE CONSEIL NATIONAL a donc, à son tour, repris ses travaux et devrait déposer sa

copie en décembre. Mais le Ministre devra donner son avis avant de promulguer deux décrets. Dans le meilleur des cas, il faut encore patienter jusqu'en janvier 98.

L'OBLIGATION EST MAINTENUE AU 01 01 97.

En effet, la loi ayant décrété l'obligation à partir du 01 01 97, il aurait fallu une

autre loi pour déjouer la première : trop compliqué. Comment faire cette démarche ? Impossible de répondre. Chaque Conseil doit définir sa propre procédure d'évaluation. Comment pourrait-il le faire sans connaître le barème de l'obligation de formation, ni les organismes habilités ?

EN PRATIQUE, si vous avez participé à des actions de formation en 97, conservez les attestations de participation (en attendant qu'elles vous soient éventuel-

lement réclamées). Si vous n'avez rien fait, il faudra simplement augmenter d'un quart votre futur effort annuel de formation : par exemple, faire 50 h/an sur quatre ans au lieu des 40 h. légales (si ce chiffre est confirmé).

A PEINE MIS EN PLACE, le FAF se voit déjà parcouru par les habituelles rivalités syndicales : MG France vient de porter plainte contre la CSMF et le SML pour leur gestion de l'AGECOMED (nom du précédent FAF), car ils auraient refusé de financer leur congrès syndical.

La FMC doit répondre aux besoins de formation de chacun. Elle ne peut donc se construire sur les lubies de tel ou tel. Mais encore faut-il que la FMC "gérée par la profession" ait quelque crédibilité, et n'offre pas le spectacle lamentable de luttes intestines.

Bernard ROUGIER Médecin Généraliste  
Secrétaire Général UPML R-A

### RAPPEL

## LE POINT SUR LES TEXTES ET LES INSTITUTIONS

Textes, obligations, fonctionnement des institutions..., le Dr Donzel fait le point.

### 1 - QUELQUES DATES

24 AVRIL 96 : ordonnance n°96-345 (article 3-11) - Article L367-2 à L367-11 du Code de la Santé Publique,

5 DÉCEMBRE 96 : Décret en Conseil d'Etat n°96-1050 fixant les modalités d'application des articles L367-2 à 10,

6 JANVIER 97 : Arrêté relatif au montant des contributions mentionnées à l'Article L367-10 du Code de la Santé Publique,

31 JANVIER 97 : Arrêté portant nomination au Conseil National de Formation Médicale Continue,

6 MAI 97 : Arrêté portant création du Conseil National de Formation Médicale Continue Hospitalière.

### 2 - L'OBLIGATION LEGALE

→ L'entretien et le perfectionnement de ses connaissances constituent pour chaque médecin un devoir professionnel,

→ Tout médecin, qu'il exerce à titre libéral ou dans un établissement de santé public ou privé participant au service public hospitalier, doit justifier du respect de cette obligation auprès :

- du Conseil Régional de Formation Médicale Continue,

- de la Commission Médicale d'Etablissement,

→ Ces organismes délivrent tous les cinq ans à chaque médecin, après examen de son dossier, une attestation (+ observations, + recommandations) :

- transmise au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,

- pour les libéraux à l'échelon local du service médical de la C.P.A.M.,

→ L'absence d'attestation entraîne des sanctions disciplinaires possibles par le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (saisi par le Conseil Régional de Formation Médicale Continue ou la Commission Médicale d'Etablissement).

### 3 - ORGANISATION

#### 3.1 LE CONSEIL NATIONAL DE FMC (CNFMC)

son rôle

→ élaborer la politique de formation médicale continue des médecins libéraux,

→ arrêter la liste des thèmes prioritaires,

→ recenser les moyens de formation,

→ répartir les ressources entre actions nationales et régionales,

→ valider, en fonction de leur valeur

scientifique et pédagogique, les projets de formation médicale continue qui lui sont soumis par le FAF-MEL à l'issue des appels d'offres gérés par cet organisme.

sa composition

→ 40 membres nommés pour 4 ans (avec voix délibérative) :

- 10 représentants de l'Ordre : 5 généralistes, 5 spécialistes,

- 10 représentants des Unions 5 généralistes, 5 spécialistes,

- 10 représentants des UFR 8 spécialistes, 2 généralistes (professeurs associés de M.G.),

- 10 représentants des associations de FMC : 4 Unaformec, 2 MG Form,

1 SFTG, 1 ACFM, 1 Aforspe,

1 Fédération de sociétés nationales de spécialités médicales,

→ avec voix consultative :

- 1 représentant du Ministère de la Santé,

- 1 représentant de l'Enseignement Supérieur,

- 1 représentant de la CNAM,

- 1 représentant de la CANAM,

- 1 représentant de la MSA,

→ Commissions :

(8 membres + 1 coordinateur)

- 2 membres par collège, .../... suite p.4

## OPINION D'UN SPÉCIALISTE LA FMC VUE DU CÔTÉ DES SPÉCIALISTES

Les médecins spécialistes ont toujours, dans leur très grande majorité, participé à une formation médicale continue. Celle-ci était organisée, notamment par les Sociétés Savantes, quelques fois par les Collèges de spécialité, et très peu de spécialistes avaient accès à une formation médicale continue institutionnalisée à l'image de celle des médecins généralistes, hormis quelques spécialités comme la pneumologie, la pédiatrie ou la gynécologie médicale.

### DÉJÀ ORGANISÉS

LES MÉDECINS SPÉCIALISTES, dans leur très grande majorité devront donc s'habituer à une nouvelle forme de formation médicale continue institutionnalisée selon des règles précises qui, nous l'espérons, seront émises par le Conseil National de la Formation Médicale Continue ou le Conseil Régional. IL EST BIEN ÉVIDENT que la plupart des spécialités n'ont pas attendu que le Conseil National de la Formation Médicale Continue ait dicté des règles précises (qui ne sont pas encore parues) pour

s'organiser. Notamment des commissions souvent tripartites associant la Société Savante, le Collège de la spécialité et le syndicat de la spécialité se sont réunies pour recenser d'une part les actions de formation médicale continue existantes et d'autre part pour réfléchir sur l'établissement d'une grille qui devra être négociée avec la commission nationale de la FMC. Ces grilles ont souvent pris pour support ou pour canevas des règles déjà éditées par l'ancien Conseil National de la FMC.

### LES SUPPORTS DE FORMATION

Pour les spécialistes, ils sont les suivants:

- 1 les journaux médicaux et autres médias, les journaux de formation de la spécialité et des journaux d'information, lorsque ceux-ci existent.
- 2 les séminaires, journées de formation, congrès nationaux et internationaux spécialisés.
- 3 la formation universitaire avec participation à des DU ou DIU.
- 4 les activités d'enseignement en tant qu'enseignant ou en tant que responsable, attaché ou adjoint, dans un service validant.

5 Nombre de spécialistes organisent des actions de formation médicale continue ou/et des congrès, des voyages d'études attestés ou des cours de formation à une technique.

6 les publications – travaux de recherche fondamentale ou clinique – communications lors des congrès ou publiées dans des journaux ou revues scientifiques.

### DEUX TYPES DE FMC ?

LA PLUPART DES SPÉCIALISTES libéraux a été extrêmement choquée de voir qu'il existait par ailleurs deux types de formation médicale continue, une pour les hospitaliers à temps plein et une autre pour les spécialistes libéraux qu'ils soient libéraux purs ou libéraux ayant une activité temps partiel hospitalière, quelle que soit son volume.

NOUS ESPÉRONS que cette formation médicale continue des spécialistes sera unifiée et que les règles seront les mêmes pour tous.

*Jacques Caton  
Membre du Collège National de la  
Formation Médicale Continue en Chirurgie  
Orthopédique et Traumatologique*

## LE CONSEIL RÉGIONAL DE FORMATION CONTINUE RHÔNE-ALPES : QUI, QUOI, OÙ ?

### VOS REPRÉSENTANTS AU CRFMC

Conformément aux ordonnances d'avril 1996 et aux décrets d'application de décembre 96, le préfet de la région a nommé le 5 mai 97, les 32 membres du conseil régional de formation médicale continue de la région Rhône-Alpes. Celui-ci s'est réuni pour désigner son bureau le 9 juin 1997.

Le conseil et le bureau sont nommés pour 4 ans.

LA PREMIÈRE DÉCISION du bureau a été le choix du siège du conseil – 20 rue Barrier 69006 Lyon – dans des locaux loués aux unions professionnelles.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT annuel du conseil est de 1.044.700 francs qui lui seront versés par les unions professionnelles.

LA PREMIÈRE RÉUNION du conseil a eu lieu le 9 décembre 1997 pour voter le règlement intérieur en attendant de pouvoir appliquer la réforme de la

FMC obligatoire quand le conseil national, temporairement privé de moyens financiers, pourra de nouveau travailler et transmettre ses décisions.

#### COMPOSITION DU BUREAU

Président  
Dr Yves GRILLET (union)

Vice-Présidents  
Dr Jean STAGNARA (unaformec)  
Dr Georges BAVEREL (ordre)  
Pr Jean-Pierre GERARD (université)

Secrétaire général  
Dr J.-P. MICOLLE (unaformec)

Trésorier  
Pr Régis GONTHIER (université)

Trésorier adjoint  
Dr. Jean-Michel NAVETTE (ordre)

#### COMPOSITION DU CONSEIL

Collège des associations de FMC  
Dr MICOLLE (unaformec R-A)  
Dr CHALANDRE (unaformec R-A)  
Dr DERRIEN (unaformec R-A)  
Dr STAGNARA (unaformec R-A)  
Dr CASSET (fmc R-A)  
Dr GENOULAZ (fmc R-A)  
Dr PENETRAT (fmc R-A)  
Dr FOUILLANT (MG-Form)

Collège universitaire  
Pr STAHL (Grenoble)  
Pr DEBRU (Grenoble)  
Pr GONTHIER (St-Etienne)  
Dr CHOMETON (St-Etienne)  
Pr GERARD (Lyon)  
Pr BROUSSOLLE (Lyon)  
Pr GUERIN (Lyon)  
Dr LE GOAZIOU (Lyon)

#### Collège ordinal

Dr CAUSSE (Isère)  
Dr ALBOUY (Loire)  
Dr PANDROT (Drôme)  
Dr BAVEREL (Savoie)  
Dr CROS (Rhône)  
Dr BRUHIÈRE (Ain)  
Dr CHEVALIER (Haute-Savoie)  
Dr NAVETTE (Ardèche)

#### Collège de l'union régionale des médecins libéraux

Dr GRILLET (spécialiste)  
Dr LACON (généraliste)  
Dr SONZINI (généraliste)  
Dr GRANET (généraliste)  
Dr DONZEL (spécialiste)  
Dr DUBOR (spécialiste)  
Dr CARNIAUX (généraliste)  
Dr MAZOYER (spécialiste)

*Jean-Pierre Micolle - Secrétaire Général du CRFMC*

.../... suite de la page 2

- possibilité d'experts extérieurs,
- 4 commissions permanentes :
  - thèmes de FMC,
  - recensement et évaluation des moyens de FMC,
  - barème,
  - expertise,
- Collèges d'experts :
  - membres choisis par le CNFMC,
  - à partir des listes de noms (présentées par chaque collège)
  - pour les spécialistes : 4 membres  
2 bénéficiaires, 2 prestataires,
  - pour les généralistes : 16 membres  
8 bénéficiaires, 8 prestataires.

son fonctionnement

- Budget : contribution annuelle fixée par arrêté versée par le FAF-MEL : en 1997, il est de 3 Milliards
- Bureau :
  - 1 président (ordre ou unions),
  - 12 membres : 3 vice-présidents (unions, université, associations) et 8 membres : 2 des unions (2 S.G.), 2 de l'ordre (1 trésorier), 2 des universités (1 trésorier adj.), 2 des associations,

(4 membres sont délégués aux relations avec les autres organismes, notamment les CRFMC).

### 3.2 LE CONSEIL NATIONAL DE FMC HOSPITALIÈRE (CNFMC HOSPITALIÈRE)

- Placé «auprès» du Ministre de la Santé,
- Mission de proposition et de conseil du Ministre en vue de l'élaboration des mesures nécessaires pour assurer l'obligation de FMC des médecins exerçant en public (+ biologistes - pharmaciens - odontologistes) (+ praticiens H.U.),
- Chargé de :
  - préciser la nature et les caractéristiques générales des formations,
  - recenser les moyens disponibles,
  - proposer des critères d'évaluation scientifique et pédagogique de ces formations,
  - définir les conditions dans lesquelles le médecin est réputé avoir satisfait à son obligation de FMC,
  - élaborer un projet de guide pratique de la FMC des médecins hospitaliers,
- Le conseil adresse des propositions au

Ministre sur ces sujets et peut saisir le Ministre de toute question ou proposition relative à la FMC des hospitaliers,

- Mission d'entendre ou associer à ses travaux des experts,
  - Membres nommés par le Ministre sur proposition des groupements ou organismes qu'ils représentent (*arrêté ministériel*) = mandat de 3 ans,
  - avec voix consultative
- Direction des Hôpitaux,  
Direction Générale de la Santé,  
1 Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

### 4 - LA FMC CONVENTIONNELLE (INDEMNISÉE)

- Problèmes de compétences CNFMC - Convention Médicale
- Problème de financement par les caisses
  - contribution au FAF-MEL = 15 millions de F,
  - complément pour la FMC conventionnelle = 35 millions de F

Jean-Paul Donzel  
Membre du CNFMC

## LES COMMISSIONS AU TRAVAIL

### DE LA DÉMOGRAPHIE DES SPÉCIALISTES

Le collège des médecins spécialistes a mis en route une étude sur la démographie des spécialistes dans la région Rhône-Alpes.

Depuis plusieurs dizaines d'années, le recrutement et la formation des spécialistes ne se sont jamais effectués en fonction des besoins réels de la population mais toujours en fonction des seules possibilités de formation.

IL EN EST RÉSUÉ une inadéquation permanente entre les besoins réels de la population et le nombre de spécialistes formés. Ceci a pu aboutir, dans un certain nombre de spécialités, à former des spécialistes en nombre insuffisant et, dans d'autres spécialités, à former des spécialistes en surnombre.

Aucune instance officielle n'est capable, à l'heure actuelle, de dire quel est le nombre de spécialistes à former en France et, ceci, aussi bien au niveau des services du Ministère de la Santé que des Tutelles Régionales.

LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE du collège des médecins spécialistes de la région Rhône-Alpes a pensé qu'il était utile et nécessaire d'informer les Tutelles sur les besoins présumés et d'informer les instances universitaires sur le nombre de spécialistes qu'il serait intéressant

de former dans la région, ceci en fonction des besoins réels de la population et des départs à la retraite.

#### FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

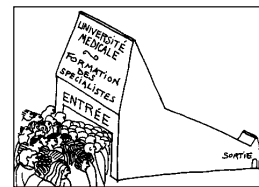
AUCUN FICHER DE SPÉCIALISTES ne concordait, qu'il s'agisse du fichier du Conseil National de l'Ordre, du fichier de l'Assurance Maladie ou du fichier de la DRASS (fichier Adéli) qui semble être le plus près de la réalité.

IL NOUS FALLAIT, PAR AILLEURS, SAVOIR quelles étaient, dans chaque spécialité, les densités souhaitées ou souhaitables, pour cela, nous avons interrogé les Sociétés Savantes, les Collèges, ainsi que les différents Syndicats de spécialité.

Connaissant le nombre de départ à la retraite, il nous sera possible, de savoir si les densités actuelles correspondent aux densités souhaitées ou souhaitables et si le nombre de spécialistes formés sera pléthorique ou insuffisant dans les cinq ou dix années à venir.

#### INFORMER LES ÉTUDIANTS

UNE INFORMATION DOIT ÊTRE FAITE auprès des instances universitaires et des étudiants, afin de les orienter plutôt dans des



directions où le nombre de spécialistes sera insuffisant et de ne pas les aiguiller dans

des spécialités surchargées.

PAR AILLEURS, NOUS PENSONS qu'il ne doit plus y avoir d'inadéquation entre le nombre de postes formateurs et le nombre de praticiens spécialistes à former.

EN EFFET, LE NOMBRE DE PRATICIENS spécialistes à former ne doit l'être qu'en fonction des besoins réels de la population et non plus en fonction des besoins hospitaliers. Il n'en demeure pas moins que le nombre de postes formateurs peut être largement supérieur au nombre de DES en formation, ceci leur permettant d'avoir un choix large et sans contrainte. Peut-être, faudrait-il aboutir à un concours de DES par spécialité ou, tout au moins, par grandes catégories de spécialités.

Jacques CATON  
Commission Démographie  
Président du Collège des Médecins Spécialistes



ENQUÊTE DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES

LE DEVENIR DES JEUNES MÉDECINS DIPLÔMÉS EN 92 ET 93

L'UPML-RA souhaitait connaître le devenir des jeunes médecins diplômés des facultés de la région, moins de cinq ans après leur sortie de l'université et leur jugement sur l'adéquation entre la formation initiale et leur exercice.

L'ENQUÊTE

ELLE A ÉTÉ CONDUITE en collaboration avec l'Institut universitaire d'Hygiène et de santé publique de Grenoble, (Dr ZMIROU). Elle a été réalisée à partir du fichier de la DRASS qui n'enregistre que les médecins qui ont une activité stable. 62% des médecins diplômés depuis 3 ans sont retrouvés dans ce fichier. 38% n'ont pas encore une activité stable. L'échantillon final qui a fait l'objet de l'enquête téléphonique est constitué de 225 médecins issus de Lyon, 122 de Grenoble, 66 de Saint-Etienne. Seuls 6 médecins ont refusé de répondre, 66 n'ont pu être contactés.

L'ÉCHANTILLON DES MÉDECINS  
(en pourcentages — nb = 203)

ANNÉE DE THÈSE :

1992 : 61,1

1993 : 38,9

FACULTÉ D'ORIGINE

Lyon Laennec : 5,9

Grenoble : 31,0

Lyon Grange Blanche : 10,3

St-Etienne : 16,7

Lyon Nord : 13,3

Lyon Sud : 3,0

Lyon (sans précision) : 19,7

SEXE

→ Femmes : 37,4

→ Hommes : 62,6

QUALIFICATION

→ Généralistes : 56,2

→ Spécialistes : 43,8

dont : - biologie : 4,5

- chirurgie : 18,0

- spécialités médicales : 56,1

- psychiatrie : 16,9

- santé publique

et médecine du travail : 4,5

ACTIVITÉ

→ Libérale (1) : 57,6

dont : - seuls : 48,3

- en groupe : 51,7

→ Salariée (2) : 39,0

dont : - hospitaliers : 88,2

- autres : 11,8

→ (1) et (2) : 3,4

DÉPARTEMENT D'EXERCICE

→ Ain : 5,4

→ Loire : 16,3

→ Ardèche : 1,5

→ Rhône : 35,0

→ Drôme : 3,0

→ Savoie : 3,4

→ Isère : 20,1

→ Hte Savoie : 15,3

INSTALLATION DIFFICILE

LE DÉLAI D'INSTALLATION AU SEIN DE L'ÉCHANTILLON EST EN MOYENNE DE 1,3 ANS. Il est plus long



pour les spécialistes que pour les généralistes.

Plus long à Grenoble (1,6 an) qu'à Saint-Etienne (1,4 an) et qu'à Lyon (1,1 an).

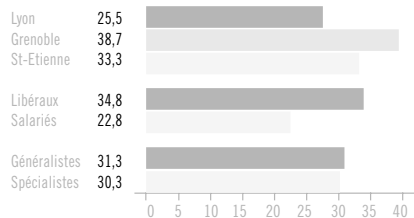
Pendant cette période, 65,5%

ont eu une autre activité: remplacements (56,4%), assistant (30,8 %), formation (11,3%).

ST-ETIENNE	Spécialistes 21%	Généralistes 79%
GRENOBLE	Spécialistes 43%	Généralistes 57%
LYON	Spécialistes 52%	Généralistes 48%

Qualification des jeunes médecins enquêtés selon la ville de leurs études

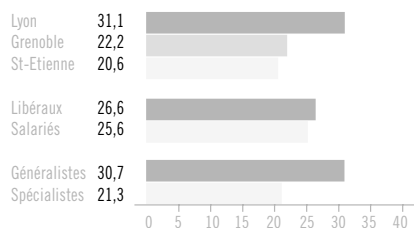
38% DES JEUNES MÉDECINS DÉCLARENT DES DIFFICULTÉS D'INSTALLATION, d'ordre économique (7,4%), administratif (6,9%), de relations avec les patients (5,4%), une inadéquation des connaissances (4,9%).



Difficultés professionnelles au début de l'activité des jeunes médecins (en %)

VOLONTÉ DE CHANGER

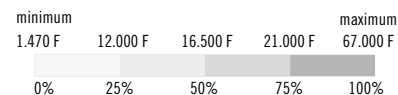
15,8% N'EXERCENT PAS L'ACTIVITÉ QU'ILS ES- COMPTAIENT. 19,2 % ont eu des difficultés à choisir leur activité. 87,1 % l'ont choisie seuls. 26,6% SOUHAITERAIENT CHANGER D'ACTIVITÉ (qualification, exercer seul et non en groupe,...) ou de lieu d'exercice.



Aspiration au changement du profil d'activité des jeunes médecins (en %)

APERÇU DES REVENUS

84% ONT ACCEPTÉ D'INDIQUER LEUR REVENU DE l'année précédente. Les femmes ont un revenu inférieur à celui des hommes. Il n'y a pas de différence selon la ville de faculté, le lieu d'exercice, ni entre les généralistes et les spécialistes. Le revenu des libéraux est supérieur à celui des salariés.



Distribution du revenu brut mensuel déclaré par les médecins : % de médecins gagnant au plus...

APPRÉCIATION DE LA FORMATION

39,9% trouvent leur formation mal adaptée (55,7% la trouvent adaptée). 63,3% se plaignent du caractère trop hospitalier des connaissances.

31,6% jugent les bases théoriques insuffisantes.

35,8% jugent les informations, juridiques, administratives et économiques nécessaires à l'activité, insuffisantes.

17,3% pensent n'avoir pas reçu une formation suffisante pour la communication avec leur patient (40,4% des généralistes; 40,2% des libéraux).

59,6 % se disent pas assez informés des conditions d'installation (64% des généralistes).

Ils manquent en particulier d'informations pratiques sur les conditions d'exercice (76,2%).

CONCLUSION

Si l'on tient compte du fait que la population qui a pu être interrogée représente la fraction la plus installée (2/3 des diplômés), cette étude permet d'apprécier les difficultés d'installation et de début d'exercice des jeunes médecins.

L'UPML R-A doit étudier l'information et les services à l'installation qu'elle pourrait rendre.

Une autre étude devrait s'intéresser particulièrement au tiers des diplômés dont l'activité professionnelle n'est pas encore stable, plus de 3 ans après leur diplôme.

Jean-Paul Perche  
Commission Démographie

VOS ÉLUS DANS LA LOIRE

 ALBOUY ALAIN 3 r. des mutilés du travail 42000 St-Étienne ☎ 04 77 32 90 56	 BARBIER YVAN 1 rue Tiblier Verne 42000 St-Étienne ☎ 04 75 57 04 24	 BARRAU DUPUIT COLETTE 2 rue des Terrasses 42000 St-Étienne ☎ 04 77 93 17 84	 BERLIER PAUL 2 ch. de Bruchères 42700 Firminy ☎ 04 77 56 35 01
 BLANC JEAN-PAUL 17 rue Nicolas Chaize 42100 St-Étienne ☎ 04 77 59 07 90	 BOUTON RICHARD 129, rue d'Alésia 75014 Paris	 CHARLES DOMINIQUE 8 rue Alsace Lorraine 42300 Roanne ☎ 04 77 72 45 32	 DOMENICHINI YVES 40 rue Michelet 42000 St-Étienne ☎ 04 77 21 56 99
 DREVON OLIVIER 2, rue Camille Collard 42000 St-Étienne ☎ 04 77 90 74 74	 DUPLAN ALAIN 4 bis rue des Pénitents 42600 Montbrison 04 77 96 00 05	 LEVRAT MARC 6 rue de St-Étienne 42110 Montrond-les-Bains ☎ 04 77 54 41 07	 MELDENER MICHEL 10 bd Louis-Lumière 42000 St-Étienne 04 77 93 31 01
 MORAND BERNARD 27 rue Arago 42300 Roanne 04 77 44 45 03	 RAILLARD NICOLE 69 rue Vaillant Couturier 42100 St-Étienne 04 77 32 76 14	 ROUCHOUSE BERNARD 24 rue Edgard Quinet 42000 St-Étienne 04 77 37 39 82	 SONZINI CHRISTIAN 42520 St-Pierre-le-Boeuf 04 74 87 12 12

INTERNET

**Bienvenue à l'UPMLRA**  
UNION PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS EXERCITANT À TITRE LIBÉRAL

*L'Union Professionnelle des Médecins exerçant à titre libéral dans la région Rhône-Alpes vous propose :*

- **Bienvenue à l'UPMLRA**  
Le site de l'Union, Présidents de Rhône-Alpes, aux honneurs.
- **Quel forum Choisir ?**  
Les Mesures de service
- **L'AGENDA RHÔNE-ALPES**  
Les dates importantes concernant l'UPMLRA, les associations.
- **LES ANNUAIRES**  
Les membres de l'UPMLRA, Les registres de formation, L'Union.
- **LE CENTRE DE DOCUMENTATION**  
Véritable Base de Données  
On y trouve les données de Rhône-Alpes, les données de votre département, vos collègues et vous-même.
- **LES TABLEAUX DE BORD**  
Les tableaux de bord regroupent les statistiques relatives aux données de votre département.  
Ces données sont mises à jour...
- **LA FORMATION CONTINUE**  
Les principales formations de la FMC Rhône-Alpes (en cours de développement)
- **ESPACE INFORMATIQUE**  
Les données relatives aux logiciels, Le Programme de formation à l'Union.

**L'ADRESSE DU SITE**  
tapez : [www.upmlra.org](http://www.upmlra.org)

**VOTRE E-MAIL ET L'ACCÈS INTERNET**  
sans abonnement grâce au logiciel Siam disponible gratuitement à l'union

exemple :  
vous vous appelez Charles Martin  
votre adresse eMail sera :  
[martinch@upmlra.org](mailto:martinch@upmlra.org)

vous pouvez donc dialoguer, envoyer des messages, vous connecter sur les sites internet de la planète

**ET TOUJOURS LE MINITEL :**  
3614 code UPMRA  
MAC ET PC  
08 36 01 14 14  
(logiciel Siam : disponible gratuitement à l'union)

Pour nous laisser un message par Siam (pour Siam voir rubrique...)

LE SITE WEB DE L'UNION

Véritable centre de documentation à l'usage des médecins, le serveur de l'union est maintenant sur internet :

**dossiers spéciaux, résultats des recherches de l'union, agenda, annuaires, listes d'associations, textes officiels et également des logiciels à télécharger**

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SERVEUR DE L'UPML R-A

- Les nouveautés de novembre 97
- ▶ ESPACE INFORMATIQUE dossier spécial FORMATION GRETA
  - ▶ ESPACE INFORMATIQUE CARTE SESAME VITALE 97

- Centre de documentation : travaux de l'Union
- ▶ Le devenir d'une promotion de médecins de la région (diplômée en 92/93)
  - ▶ Information sur la prestation dépendance
  - ▶ Résultats de l'enquête «Dépendance»
  - ▶ Le gène de l'hémochromatose
  - ▶ Le rapport CNIL 95
  - ▶ Une documentation sur le maintien à domicile

- Et puis...
- ▶ La liste des associations de FMC Rhône-Alpes.
  - ▶ L'annuaire avec plus de 300 adresses classées par département.
  - ▶ Les syndicats médicaux Rhône-Alpes...
  - ▶ Les textes officiels
  - ▶ L'actualité : calendrier des réunions, les circulaires...

## LES 80 ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UPML R-A

<b>AIN</b>	<b>BOURG EN BRESSE</b>	<b>CHAPUIS André</b>	<b>VIENNE</b>	<b>DUBOR Pierre</b>	<b>LYON</b>
BLONDEL Marie-Dominique	JUJURIEUX	DENTANT Lionel	GRENOBLE	FAYOL Jean-Christophe	SAINTE FOY LES LYON
CROZE Maurice	DOMPIERRE SUR VEYLE	DEGRYSE Philippe	VOREPPE	DESCOMBES Jean-Marie	GRENOBLE
DE HAAS Pierre	VIRIEU LE GRAND	GALLAND Olivier	GRENOBLE	GRANET Georges	SAINTE FOY LES LYON
GROS Pierre	BOURG EN BRESSE	GROSCLAUDE Gérard	LA TRONCHE	MAZOYER Jean-François	CALUIRE
LOUIS Marc	CHAMPAGNE EN VALROMEY	ROUGIER Bernard	TULLINS	PERCHE Jean-Paul	LYON
MARISSAL Philippe	BELLEY	LOIRE		RONZIERE Gilles	SAINTE FOY LES LYON
PERRIN Jean-Claude	CHATEAU GAILLARD	ALBOUY Alain	SAINT ETIENNE	SEITEY Louis	LYON
PUECH Nicole		BARBIER Yvan	SAINT ETIENNE	TERRIEN Jean-Pierre	LYON
<b>ARDÈCHE</b>		BARRAU-DUPUIT Colette	SAINT ETIENNE	THERON Eric	L'ARBRESLE
FEIT Jean-Patrick	LA BEGUDE	BERLIER Paul	FIRMINY	THIZY Jean-François	LYON
GRANIER Bernard	ANNONAY	BLANC Jean-Paul	SAINT ETIENNE	SAVOIE	
OLAYA Emile	ANNONAY	BOUTON Richard	ROANNE	BIANCHI J. Dominique	LARAVOIRE
PELLET François	LES VANS	CHARLES Dominique	ROANNE	DONZEL Jean-Paul	CHAMBERY
<b>DROME</b>		DOMENICHINI Yves	SAINT ETIENNE	GOTTELAND Robert	TIGNES
TELMON Jean-Pierre	BOURG DE PEAGE	DREYON Olivier	St VICTOR/LOIRE	GOURMELEN Olivier	CHAMBERY
COSTES Pierre	MONTOISON	DUPLAN Alain	MONTBRISON	HABOZIT Bernard	CHAMBERY
CRAMBERT Jean	VALENCE	LEVRAT Marc	MONTROND LES BAINS	LACQIN François	ALBENS
GRILLET Yves	VALENCE	MELDENER Michel	SAINT ETIENNE	VIGNOUILLE Jean-Luc	CHAMBERY
INGIGNOLI Bernard	VALENCE	MORAND Bernard	ROANNE	HAUTE-SAVOIE	
LEICHER Claude	ETOILE SUR RHÔNE	RAILLARD Nicole	SAINT ETIENNE	BARBEDIENNE Paul	THORENS GLIERES
PARE Etienne	VALENCE	ROUCHOUSE Bernard	SAINT ETIENNE	CARTIER Anne-Marie	GAILLARD
PORTE Jean-Michel	SAINTE FOY LES LYON	SONZINI Christian	PELUSSIN	DE LA HERONNIERE	RUMILLY
ROUHIER Dominique	VALENCE	RHÔNE		FILSNOËL Jean-Jacques	ANNEMASSE
<b>ISÈRE</b>		BEZ Nicole	LYON	LEMETTRE Patrick	LA BALME DE SILLINGY
ALLOUCH J. Michel	GRENOBLE	BROUILLET François	LYON	MARTIN Jacques	MARNAZ
BERTHET Pierre	GRENOBLE	CATON Jacques	CALUIRE	MULLER Bernard	BONNE
BLOCKELET	LE PT DE BEAUVOISIN	CHAUPLANNAZ Guy	LYON	PRIGENT Alain	AMPHION LES BAINS
BONNET Pascal	CESSIEU	DELORME Philippe	FRANCHEVILLE	ROUEFF Etienne	ANNECY LE VIEUX
CARNIAUX François	GRENOBLE				

## LES MEMBRES DU BUREAU DE L'UNION

L'assemblée a réélu les 6 membres du bureau pour 3 ans en juin 1997

<b>PRÉSIDENT</b> DR. YVES GRILLET (pneumologue) <b>26000 Valence</b>	<b>SECRÉTAIRE-ADJOINT</b> DR. PIERRE BERTHET (radiologue) <b>38000 Grenoble</b>
<b>VICE-PRÉSIDENT</b> DR. MARC LEVRAT (généraliste) <b>42000 Saint-Etienne</b>	<b>TRÉSORIER</b> DR. JEAN-PAUL DONZEL (anatomopathologiste) <b>73000 Chambéry</b>
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b> DR. BERNARD ROUGIER (généraliste) <b>38210 Tullins</b>	<b>TRÉSORIER-ADJOINT</b> DR. GEORGES GRANET (généraliste) <b>69110 Ste Foy les Lyon</b>

## ET DES SECTIONS

Les collèges de médecins spécialistes et généralistes ont renouvelé leurs bureaux


## COLLÈGE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

**PRÉSIDENT**  
**Dr J. CATON (chirurgien orthopédiste)**  
**69300 Caluire**  
**VICE-PRÉSIDENT**  
**Dr J.-C. FAYOL (endocrinologue)**  
**69110 Ste Foy-les-Lyons**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**Dr O. DREYON (psychiatre)**  
**42230 Saint-Victor sur Loire**

## COLLÈGE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

**PRÉSIDENT**  
**Dr C. LEICHER**  
**26800 Étoile**  
**VICE-PRÉSIDENT**  
**Dr P. GROS**  
**01510 Virieu-le-Grand**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**Dr F. LACOIN**  
**73410 Albens**

## INFORMATIQUE



GRETA, UNION et informatique...

## FORMATION À L'INFORMATIQUE

DÉJÀ 600 MÉDECINS FORMÉS EN 97  
1000 SERONT PRÉVUS AVANT MARS 98

Pour en savoir plus, lire l'article du Dr Gourmelen paru dans le n°3 (page 8)

**et pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :**

- ▶ le secrétariat de l'UPML : 04 72 74 02 75
- ▶ D.A.F.C.O. de Lyon : Catherine BARBATO : 04 72 19 80 14
- ▶ D.A.F.C.O. de Grenoble : Annie BARDIN : 04 76 23 42 34

## RÉSULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1997

## Bureau de l'UPML R-A

**Président**  
 votants : 76 • blancs ou nuls : 2 • exprimés : 74  
 Docteur Y. GRILLET : 49 voix  
 Docteur F. CARNIAUX : 25 voix  
 Le Docteur Yves GRILLET est élu Président.

**Vice-Président**  
 votants : 74 • blancs ou nuls : 22 • exprimés : 52  
 Le Docteur M. LEVRAT est élu Vice-Président.

**Trésorier**  
 votants : 77 • blancs ou nuls : 0 • exprimés : 77  
 Docteur P. GROS : 25 voix  
 Docteur J.-P. DONZEL : 52 voix  
 Le Docteur Jean-Paul DONZEL est élu Trésorier.

**Trésorier-adjoint**  
 votants : 77 • blancs ou nuls : 0 • exprimés : 77  
 Docteur A. ALBOUY : 29 voix  
 Docteur G. GRANET : 48 voix  
 Le Docteur Georges GRANET est élu Trésorier-adjoint.

**Secrétaire Général**  
 votants : 77 • blancs ou nuls : 0 • exprimés : 77  
 Docteur B. ROUGIER : 52 VOIX  
 Docteur P. DE HAAS : 25 voix  
 Le Docteur Bernard ROUGIER est élu secrétaire Général.

**Secrétaire-Adjoint**  
 votants : 67 • blancs ou nuls : 2 • exprimés : 49 • Abstentions : 16  
 Le Docteur Pierre BERTHET est élu secrétaire-Adjoint.